



Association du Personnel Monégasque des Établissements Scolaires

BULLETIN D'INFORMATION N° 34 | MAI 2020

DECONFINEMENT ECOLES : COMPTE RENDU REUNION DU 29/04/2020

Nous avons pris acte des décisions du Gouvernement Princier relatives à la réouverture des écoles, annoncées mardi 28 avril 2020 par le Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.

Mercredi, pour la seconde fois, les membres du bureau de l'APMES ont été conviés à une audioconférence, en présence de Monsieur Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur, Madame BONNAL, Directeur de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports et ses collaborateurs, ainsi que les chefs d'établissement du secondaire (public comme privé). Cette réunion avait pour but de porter à notre connaissance les décisions prises par le Gouvernement Princier, relatives à la réouverture des établissements scolaires de la Principauté : le contexte et les modalités d'application de ces décisions ont été détaillés par nos interlocuteurs et nous avons pu rappeler nos souhaits et faire remonter nos questions.

MODALITES DE REINTEGRATION

La réouverture des écoles de la Principauté a été actée pour le 11 mai 2020, dans le respect des normes sanitaires (masques et distributeurs de gel hydro-alcoolique, mis à disposition par chaque établissement scolaire à la Communauté Educative). Organisation de la circulation des élèves au sein des écoles. Maintien de ces derniers dans une seule salle de classe.

Pas de réouverture du préscolaire, des maternelles et de l'Académie de Musique. Pas d'EPS. Reprise d'activité progressive et partielle dans les écoles, en 3 phases. **Le 11 mai 2020** : retour des lycéens (classes de 1^{re}, Terminale et BTS Management en Hôtellerie Restauration) ; **le 18 mai 2020** : retour des collégiens (classes de 6^e, 3^e, AIS) et les SEGPA (retour de tous les niveaux, toute la journée) ; **le 25 mai 2020** : retour des primaires (classes de CP et CM2). Toutes les autres classes ne rentrent pas et poursuivent le travail en télé-enseignement.

PRESENTIEL / TELE-ENSEIGNEMENT

Bien que le principe du volontariat des professeurs n'ait pas été retenu, nous avons reçu du Conseiller-Ministre l'assurance que les situations individuelles de chaque personnel (enseignant et non-enseignant) seront examinées au cas par cas au sein des établissements scolaires. Ce dernier a insisté sur la souplesse et l'inventivité dont tous les acteurs allaient devoir faire preuve afin de réussir ensemble ce « défi de la reprise » - défi à la fois pédagogique et organisationnel.

Nous avons précisé que de nombreux professeurs se trouvaient dans des situations personnelles problématiques que nous avons listées au sein d'une attestation sur l'honneur, lue et proposée comme document de référence pour tous les personnels. Le Conseiller s'est félicité du fait que les professeurs, dans ces situations, ne souhaitent pas solliciter d'arrêt de travail médical afin de pouvoir continuer à remplir leur mission, le travail d'enseignant étant compatible avec le travail à distance. A ce titre, nous proposons à tous les collègues, si nécessaire, de faire remonter à leur chef d'établissement leur situation personnelle afin que celui-ci ait une vision globale des ressources à allouer respectivement à l'enseignement en présentiel et en distanciel.

Des précisions ont ensuite été apportées pour les élèves dont le niveau de classe fait l'objet d'une rentrée en présentiel et pour ceux dont les parents ne souhaitent pas qu'ils reviennent à l'école, en dépit de la « forte recommandation » d'un retour en classe : ces derniers seront considérés comme « absents excusés ». Les absents exemptés de cours recevront un accompagnement pédagogique afin de les aider de la manière la plus agile et la plus confortable pour tous. Grâce au cahier de texte en ligne, ils auront accès aux cours, devoirs et supports. Il n'est pas prévu de cours à distance pour ces élèves. Le télé-enseignement est donc réservé aux niveaux qui ne reprennent pas physiquement.

SECONDAIRE

Au niveau du secondaire, la règle suivie pour l'enseignement en présentiel est la classe en demi-groupes (15 élèves maximum), sur des demi-journées, pour les matières essentielles ainsi réparties en collège (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et anglais), au lycée en 1^{re} (français et les 3 enseignements de spécialités) et en Terminale selon les filières (3 matières fondamentales à fort coefficient au baccalauréat). Ce sont en général 8h de cours par élève avec la possibilité d'ajouter 2h par semaine, pour des évaluations écrites sur table. Les autres matières sont conservées en télé-enseignement.

Le principe de la visioconférence est maintenu : il est rappelé qu'il n'est requis que 2h par jour, par élève, et qu'il implique l'audio et le visuel. Nous avons souligné que la notion de visuel ne recouvre pas uniquement l'image de l'enseignant, mais le partage d'écran, de documents, de vidéos, de démonstrations... C'est le contact vocal immédiat et direct qui semble compter.

Les notes mises pendant le confinement ne comptent pas. Les notes à la sortie du confinement pourront être prises en compte.

DISPOSITIONS SANITAIRES

L'APMES a demandé une « Charte COVID-19 spécifique aux établissements scolaires » à destination des élèves sur les gestes à mettre en œuvre, charte sur laquelle les professeurs et personnels non-enseignants pourront s'appuyer. Des fiches sanitaires, réalisées par la DASA et enrichies par la DENJS, ont été envoyées aux établissements scolaires et seront communiquées à tous les acteurs.

Dans le cadre d'une stratégie Stop-and-Go, les modalités de la reprise de l'école sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

CANTINE

Il n'y aura pas de service de restauration scolaire pour les élèves. Plusieurs pistes sont envisagées (lunch box...).

MATERNELLES et PRIMAIRE

Pas de réouverture du préscolaire et des maternelles. En primaire, retour des classes de CP et CM2. Toutefois, quelques enfants de maternelles et de primaire pourront être accueillis en micro-garderie, sous conditions strictes, afin de faciliter la reprise de l'activité professionnelle des parents.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les ordinateurs portables enseignants, dotés des logiciels spécifiques, vont être déployés. Les modalités de la remise du matériel seront communiquées très prochainement par la DENJS.

Les congés annoncés pour cette fin d'année scolaire sont maintenus.

En épilogue, le Conseiller-Ministre a réitéré ses félicitations sincères au corps enseignant pour la qualité du service de l'enseignement en Principauté et a exprimé sa confiance à l'ensemble de la Communauté Educative pour trouver les solutions les plus adaptées au défi qui s'annonce.

Le Bureau de l'APMES